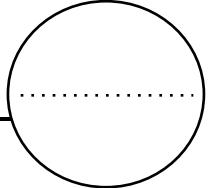




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 décembre 2025

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue mardi, le 2 décembre 2025 à compter de 20h00 au 505-5 rue Frontière, Hemmingford, J0L1H0

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Roy Catto, conseiller n°2;
M. Christopher Hill, conseiller n°3;
M. Jonathan Mailloux, conseiller n°4;
Mme. Jayne McNaughton, conseillère n°5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n°6;

Sont également présents :

Annick Brunet, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière
Michael Krohn, Directeur général et greffier-trésorier adjoint

Absent :

M. Corey Young, conseiller n°1;

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2025-12-230

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-12-231

2-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2025

Il est proposé et résolu unanimement par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2025 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

3-DÉLÉGATION

2025-12-232

4A-CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2026

Considérant que

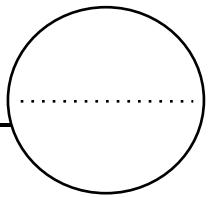
l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune. Les séances du conseil se tiennent au 505-5 rue Frontière, à Hemmingford, J0L 1H0. Elles se déroulent à partir de 20h sauf lorsqu'il y a une indication contraire.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter le calendrier ci-dessous.

Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal 2026	
13 janvier 2026	7 juillet 2026
3 février 2026	4 août 2026
3 mars 2026	8 septembre 2026
7 avril 2026	6 octobre 2026
5 mai 2026	3 novembre 2026
2 juin 2026	1 décembre 2026

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 décembre 2025

2025-12-233

4B-LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES

Une liste détaillée des comptes à recevoir au 2 décembre 2025 est remise aux membres du conseil municipal, pour lecture seulement, et présente une somme à recevoir de 199148.06\$ comprenant les taxes 2025, les droits de mutation, permis, licence de chien ;

Ainsi qu'un montant à recevoir de 31618.20 \$ pour l'année 2023 et 2024.

La Trésorière confirme qu'un rappel a été envoyé au mois de novembre à tous les propriétaires qui avaient un compte à payer pour l'année 2023, 2024 ou pour l'année 2025.

Le conseil accuse réception de la liste des personnes endettées.

4C-REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL – ARTICLE 6 LEDMM

Les règles prévues au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux prévoient que tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre d'un conseil de la municipalité et qui n'est pas de nature purement privée ou visée par le paragraphe 4^o du premier alinéa de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit, lorsque sa valeur excède celle fixée par le code, laquelle ne peut être supérieure à 200 \$, faire l'objet dans les 30 jours de sa réception d'une déclaration écrite par ce membre auprès du Greffier-trésorier de la municipalité. Cette déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu et préciser le nom du donneur ainsi que la date et les circonstances de sa réception.

Annick Brunet, Directrice général adjointe et greffière-trésorière dépose un extrait de ce registre qui ne contient aucune déclaration à ce jour.

2025-12-234

4D-REMERCIEMENT – EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Il est proposé et résolu unanimement par les conseillers qu'un cadeau de 300 \$ en argent soit remis à chaque employé actuellement à l'emploi de la municipalité et travaillant plus de 25 h / semaine à titre de remerciement et en guise de cadeau de Noël.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-12-235

4E-AJUSTEMENT DES SALAIRES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX SELON LA GRILLE DÉPOSÉE

Faisant suite à plusieurs rencontres du conseil municipal, une grille proposant les ajustements des salaires de l'année 2026 pour les employés municipaux est déposée ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que l'ajustement des salaires pour l'année 2026 soit établi selon la grille déposée ;

- Que Monsieur le Maire, Drew Somerville soit autorisé à signer au nom de la Municipalité la grille déposée pour les salaires 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

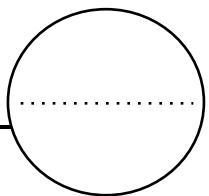
2025-12-236

4F-AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Avis de motion est donné par monsieur Jonathan Mailloux, qu'à une séance du conseil subséquente, sera adopté le Règlement no 345 relatif au traitement des membres du conseil municipal de la Municipalité du village de Hemmingford.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 décembre 2025

2025-12-237

4G-PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 345 - RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Monsieur le conseiller Jonathan Mailloux, présente le projet de règlement no 345 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et dépose ledit projet de règlement conformément à la Loi.

Ce règlement a pour objet d'encadrer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, les règles de conduite qui guident les membres du conseil municipal dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi que les mécanismes de contrôle et de sanctions applicables en cas de manquement, conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

2025-12-238

4H-AVIS DE MOTION SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Avis de motion est donné par madame Jayne McNaughton, qu'à une séance du conseil subséquente, sera adopté le Règlement no 346 relatif au traitement des membres du conseil municipal de la Municipalité du village de Hemmingford.

2025-12-239

4I-PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 346 - RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Madame la conseillère Jayne McNaughton, présente le projet de règlement no 346 relatif au traitement des membres du conseil municipal de la Municipalité du village de Hemmingford et dépose ledit projet de règlement conformément à la Loi.

Ce règlement a pour objet : la rémunération proposée, l'indexation ainsi que l'effet rétroactif.

2025-12-240

4J-SÉANCE EXTRAORDINAIRE PORTANT SUR L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

La séance extraordinaire au cours de laquelle le conseil municipal adoptera le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier se tiendra le mardi 16 décembre 2025 dès 19h00 à la salle du conseil située au 505, Frontière, à Hemmingford. Un avis public sera publié huit jours avant la séance au cours de laquelle le budget sera adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-12-241

4K-FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé et résolu unanimement par les conseillers que le bureau municipal soit fermé à partir du 20 décembre 2025 et ce, jusqu'au 4 janvier 2026 pour la période des fêtes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-12-242

4L-ASSURANCES FQM 2026

Attendu que les assurances de dommages et responsabilité sont venues à terme;

Attendu que le renouvellement des assurances pour l'année 2026, incluant la police assurance auto, est au montant de 33 147.99 \$ incluant la taxe sur les primes;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers présent, de renouveler le contrat d'assurances avec FQM pour un de montant de 33 147.99\$ incluant la taxe sur les primes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

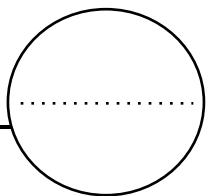
2025-12-243

4M-CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS – SYGEM

Attendu que le logiciel informatique (SYGEM) de la Municipalité est fourni par la compagnie PG Solutions;

Attendu que la durée du contrat est du 1er janvier au 31 décembre;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 décembre 2025

Attendu qu' il sera nécessaire de travailler avec le système SYGEM jusqu'à ce que le transfert vers l'application CIM de FQM puisse être installé en 2026;

Attendu que le coût de la licence de consultation est de 1162.33\$ plus les taxes;

Attendu que le coût de la facture d'entretien pour les mois de janvier et février est de 704.66\$ plus les taxes;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers présent, de renouveler le contrat d'entretien et soutien des applications – SYGEM pour un montant de 1866.99\$; plus les taxes tel que prévu au budget de 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-12-244

4N-TRANSFERT D'UN MONTANT DE 165 000\$ AU COMPTE RÉSERVÉ POUR HYGIÈNE DU MILIEU

Considérant qu' un surplus non affecté est disponible au sein de la municipalité ;

Considérant que le conseil souhaite affecter une partie de ce surplus à hygiène du milieu;

En conséquence, il est proposé par Roy Catto, appuyé par Christopher Hill;

-Que la municipalité autorise le transfert d'un montant de 165 000\$ du surplus non affecté vers le compte réservé pour hygiène du milieu;

-Que la trésorière procède à ce transfert au niveau comptable;

-Que ce transfert soit inscrit dans les livres comptables de la municipalité et inclus dans le rapport financier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-12-245

4O-TRANSFERT D'UN MONTANT DE 16 500\$ AU COMPTE RÉSERVÉ POUR LES LOISIRS

Considérant qu' un surplus non affecté est disponible au sein de la municipalité ;

Considérant que le conseil souhaite affecter une partie de ce surplus à loisirs;

En conséquence, il est proposé par Roy Catto, appuyé par Christopher Hill;

-Que la municipalité autorise le transfert d'un montant de 16 500\$ du surplus non affecté vers le compte réservé pour voirie;

-Que la trésorière procède à ce transfert au niveau comptable;

-Que ce transfert soit inscrit dans les livres comptables de la municipalité et inclus dans le rapport financier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-12-246

4P-TRANSFERT D'UN MONTANT DE 20 000\$ AU COMPTE RÉSERVÉ POUR LA VOIRIE

Considérant qu' un surplus non affecté est disponible au sein de la municipalité ;

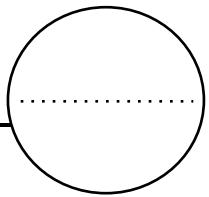
Considérant que le conseil souhaite affecter une partie de ce surplus à voirie;

En conséquence, il est proposé par Roy Catto, appuyé par Christopher Hill;

-Que la municipalité autorise le transfert d'un montant de 20000\$ du surplus non affecté vers le compte réservé pour voirie;

-Que la trésorière procède à ce transfert au niveau comptable;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 décembre 2025

Que ce transfert soit inscrit dans le livres comptables de la municipalité et inclus dans le rapport financier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-12-247

4Q-UTILISATION DU FONDS RÉSERVÉS À L'ÉLECTION-PAIEMENT DES DÉPENSES

Attendu que la municipalité détient un fonds réservé à la tenue des élections conformément à l'Article 569.1.1 du Code municipal du Québec

Attendu que des dépenses ont été engagées pour la tenue de l'élection municipale du 2 novembre 2025;

En conséquence, Il est proposé par Roy Catto et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le paiement des dépenses reliées à l'élection municipale du 2 novembre 2025 à même le fonds réservé à cette fin;

Que la trésorière procède à ce transfert au niveau comptable;

Que ce transfert soit inscrit dans le livres comptables de la municipalité et inclus dans le rapport financier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-12-248

4R-COTISATION ANNUELLE – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford est membre de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) depuis nombres d'années;

Attendu que l'adhésion à la FQM revêt des avantages de représentation et de revendication des intérêts de la municipalité;

Attendu que la FQM offre plusieurs servies aux municipalités rurales incluant des ateliers de formation et des services d'information;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver le renouvellement de la cotisation de la Municipalité pour l'année 2026 au montant de 1 298.75\$ taxes incluses et que cette dépense soit imputée au compte 02-190-00-494 tel que prévu au budget de 2026.

6A-RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS

Un rapport détaillé des travaux accomplis par le Service de la voirie durant le mois de novembre 2025 est remis aux membres du conseil.

2025-12-249

6B-AJOUT D'UN LAMPADAIRE FORTIN/MCNAUGHTON

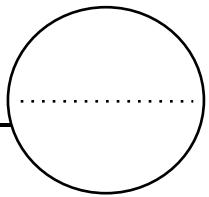
Considérant que la demande des citoyens pour bonifier l'éclairage public situé coin Fortin et McNaughton;

Considérant que l'ajout d'un lampadaire vise à accroître la sécurité et le bien-être des usagers de la voie publique;

Considérant que le service des travaux publics recommande l'installation d'un lampadaire coin Fortin et McNaughton;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 décembre 2025

D'autoriser le paiement de la facture de Tétreault électrique au montant de 2608.94\$ + taxes tel que budgété ou par une appropriation du surplus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de **57 661** gallons par jour durant le mois de novembre. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

2025-12-250

7C-APPROBATION DE PAIEMENT ANNÉE 2026 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Considérant que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes à mobilité réduite résidant sur leur territoire;

Considérant que les prévisions budgétaires 2026 soumises par l'organisme délgué, soit « la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu », à l'égard du service de transport adapté pour les personnes à mobilité réduite;

Considérant que ces prévisions fixent à 7 826\$ la contribution financière à être versée par la municipalité du Village de Hemmingford pour le transport adapté pour les personnes à mobilité réduite;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

-Que la municipalité du Village de Hemmingford nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2026;

-Que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté pour les personnes à mobilité réduite du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 7826\$ la contribution financière à être versée par la municipalité du Village de Hemmingford tel que prévu au budget de 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

9A-RAPPORT DES PERMIS DÉLIVRÉS

Un rapport des permis délivrés durant le mois de novembre 2025 est déposé au conseil :

Nombre de permis émis :	1
Valeur des travaux :	\$0

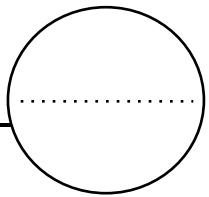
2025-12-251

9B-DEMANDE DE PIIA # 2025-11-0004 : LOTS 6 596 187 ET 6 596 188 (AVENUE CHAMPLAIN) NOUVELLE CONSTRUCTION

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance d'une demande de permis de construction pour un nouveau bâtiment principal sur le lot #6 596 187 (Futur 547A-547B, Avenue Champlain) et le lot # 6 596 188 (Futur 549A-549B, Avenue Champlain) qui est dans la zone MX-4 qui est soumise au PIIA;

Considérant que la demande vise une nouvelle construction pour un nouveau bâtiment principal (habitation bi-familiale isolée) sur le lot # 6 596 187 (Futur 547A-547B, Avenue Champlain) et sur le lot # 6 596 188 (Futur 549A-549B, Avenue Champlain)

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 décembre 2025

Considérant que le projet est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité du village de Hemmingford;

Considérant que le projet respecte les critères et objectifs du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no. 298.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité de refuser la demande de PIIA # 2025-11-0004, malgré la recommandation favorable du CCU afin de délivrer le permis de construction # 2025-11-0067 et 2025-11-0068 visant à construire un nouveau bâtiment principal (habitation bi-familiale isolée) sur le lot # 6 596 187 (Futur 547A-547B, Avenue Champlain) et sur le lot # 6 596 188 (Futur 549A-549B, Avenue Champlain) puisque le conseil municipal souhaite que les deux modèles d'architectures adjacents ne soient pas identiques. Le requérant devra présenter une seconde demande PIIA pour approbation de son projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-12-252

9C- NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME(CCU)

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) doit être composé de membres nommés par le conseil municipal conformément aux articles 146 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1);

Attendu que la durée du mandat et les conditions de nomination sont prévues par La règlementation municipale applicable;

Pour ces motifs il est proposé par Roy Catto et résolu à l'unanimité :

-Que Lucie Bourdon, Giorgio Palazzo, Yves Poissant, Diane Turner et Claude Mailloux soient nommé membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

-Que la greffière-trésorière informe les personnes nommées de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-12-253

9D- AVIS DE MOTION MODIFICATION DU RÈGLEMENT 293-9 MODIFIANT LES REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS PROHIBÉS

Avis de motion est donné par monsieur Christopher Hill, qu'à une séance du conseil subséquente, sera adopté un règlement modifiant le Règlement no 293-9 modifiant les revêtements extérieurs prohibés.

2025-12-254

9E-PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO.293-9 RELATIF AU ZONAGE MODIFIANT LES REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS PROHIBÉS

Monsieur le conseiller Christopher Hill présente le projet de règlement no 293-9 modifiant les revêtements extérieurs prohibés.

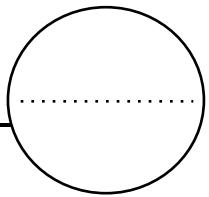
2025-12-255

9F-AZIMUT SOLUTIONS GÉOMATIQUES - SERVICES PROFESSIONNELS ORTHOPHOTOGRAPHIE ET MODULE GO PISCINE 2026

Considérant que la municipalité a passé un contrat avec Azimut Solutions Géomatiques pour le service Gonet;

Considérant que la municipalité utilise le module GO piscine et d'orthophotographie haute résolution pour inspecter les piscines sur son territoire;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 décembre 2025

Considérant qu' Azimut Solutions Géomatiques a soumis une facture au montant de 781\$ plus les taxes pour l'utilisation annuel service d'orthophotographie haute résolution et le droit annuel à Go piscine;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de payer Azimut Solutions Géomatiques 781\$ plus les taxes pour l'utilisation du service d'orthophotographie haute résolution et du module go piscine pour 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-12-256

10A-DÉPOUILLEMENT D'ARBRE DE NOËL

Considérant que Madame Céline Prévost, bénévole de Hemmingford, organise le dépouillement d'arbre de Noël.

Considérant que cette année 205 enfants se sont inscrits à l'activité ;

Considérant que Madame Prévost nous a remis un montant de 394\$ pour des revenus divers;

Considérant que les dépenses se répartissent comme suit ;
Achats cadeaux de Variétés Prud'Homme : 2146.32\$
Père Noel: 550.00\$
Dessert : 300.00\$
Maquilleuse : 650.00\$
Décorations : 1996.02\$
Bricolage: 63.26\$

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers :

-D'autoriser les dépenses pour le dépouillement d'arbre de Noël pour un montant de 5311.60\$ plus taxes tel que budgété ou de l'appropriation de surplus.

-De remercier l'entreprise Leahy Verger qui ont fait un don afin que cet évènement soit un succès.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-12-257

10B-EMPLOI D'ÉTÉ 2026 CANADA, DEMANDE DE SUBVENTION

Attendu qu' il est dans l'intérêt de la Municipalité du Village de Hemmingford de présenter une demande de subvention à Emplois d'été Canada auprès de Service Canada dans le cadre de l'organisation d'évènements pour l'été 2026 ;

Attendu que la Directrice générale adjointe et greffière-trésorière confirme au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget annuel 2026 ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

-Que la Municipalité du Village de Hemmingford accepte la responsabilité dudit projet ;

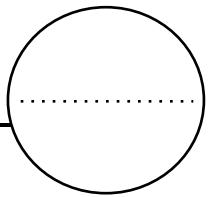
-Que madame Annie Duquette, agente aux loisirs et culture soit nommé mandataire pour la demande au Programme Emploi d'été Canada 2026 et qu'elle soit également autorisé à signer tous les documents concernant ledit projet pour les postes suivants :

Moniteurs Camp de Jour;

-Que Annick Brunet, directrice générale adjointe et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document nécessaire à cette demande ;

-Que la Municipalité s'engage à couvrir le coût excédant les contributions allouées pour le projet soumis subventionné ;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 décembre 2025

-Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à madame Nathalie Prévost députée fédérale de la circonscription de Chateauguay Les Jardins de Napierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-12-258

10C-DEMANDE DE COMMANDITE SORTIE DE BASEBALL POUR LE CRH

Attendu que le CRH organise une sortir de baseball pour ses membres/participants;

Attendu que le CRH sollicite une commandite de la part de la municipalité pour contribuer aux frais de l'activité;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

-Que la Municipalité du Village de Hemmingford accorde une commandite d'un montant de 500\$ pour soutenir la tenue de la sortie de baseball;

-Que cette somme provient du surplus non affecté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-12-259

10D-DÉPÔT DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONJOINT LOISIRS

Un rapport détaillé des recommandations du comité conjoint loisirs est remis aux conseillers et déposé.

2025-12-260

10E-LOISIRS ET SPORTS MONTÉRÉGIE: ÉVÉNEMENTS PLAISIRS PLEIN AIR SUBVENTION SUPRA-LOCAL 2500\$

Attendu que le programme Plaisirs Plein air a été lancé en février 2023;

Attendu qu'il s'agit d'un programme d'expérimentation d'Activités physiques en plein air sur quatre saisons, favorisant la découverte et l'initiation à différentes activités physiques ou sportives, tout au long de l'année;

Attendu que la municipalité souhaite organiser différentes activités physiques et sportives lors du Carnaval d'hiver, qui aura lieu le 7 ou 8 février 2026;

Attendu que le montant de l'Assistance financière demandé pour financer partiellement cet événement est de 2500\$;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de soumettre une demande au Programme de Loisirs et Sports Montérégie : Événements plaisir plein air subvention supra-local.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-12-261

10FAIDE FINANCIÈRE DE CAROLE MALLETTÉ, DÉPUTÉE DU COMTÉ DE HUNTINGDON

Attendu que L'insécurité alimentaire touche les citoyens de l'ensemble du Québec;

Attendu que Carole Mallette a remis une aide financière à la municipalité du Village de Hemmingford;

Attendu que 1500\$ ont été accordés pour contribuer à l'aide alimentaire de nos citoyens et citoyennes en situation précaire;

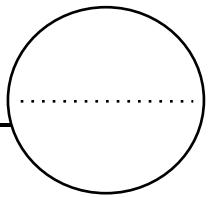
En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'octroyer 750\$ au Fonds d'urgence et des paniers de Noël Hemmingford et 750\$ au Service d'Action Bénévole.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

11-CORRESPONDANCE

12-QUESTIONS DIVERSES

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 décembre 2025

2025-12-262

13A-ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 2 DÉCEMBRE 2025

Considérant que Mme Annick Brunet, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 2 décembre 2025, soit dans le budget 2025 ou par une appropriation de surplus;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que les comptes payés du 12 novembre au 2 décembre 2025 soient acceptés au montant de 117 308.90\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 2 décembre 2025 soient payés au montant 36 708.86\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-12-263

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la séance soit levée à 20:43.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Drew Somerville,
Maire

Annick Brunet
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2025.
